

VILLE DE NEUFCHATEAU



A V I S

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que la délibération prise par le Conseil Communal le 26 avril 2018 et relative à la redevance relative aux activités et événements touristiques proposés par l'Office du Tourisme pour les exercices 2018 et ultérieurs (approuvée par arrêté de l'autorité de tutelle le 24 mai 2018), peut être consulté au Guichet population et état civil aux horaires d'ouverture habituels (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h20 et de 13h20 à 16h30, le mardi jusqu'à 18h30 sauf congés scolaires, fermé le jeudi après-midi).

Neufchâteau, le 4 juin 2018

Pour le Collège communal

Le Directeur général,

J-Y.DUTHOIT

Le Bourgmestre,

D.FOURNY